

PERMIS D'URBANISME
AVIS - ANNONCE DE PROJET – DOSSIER N° PU2026-40

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de **Permis d'urbanisme**, introduite par Monsieur Christian LAURANT, demeurant rue Docteur Théodule Delogne 5 à Alle-sur-Semois.

Le bien concerné par la demande est situé rue Docteur Théodule Delogne 3 – 5 et cadastré VRESSE-SUR-SEMOIS 4 DIV/ALLE/ section B, n° 218D.

Le projet consiste en la régularisation de la transformation d'une maison d'habitation unifamiliale en une maison, trois appartements ainsi que trois garages.

Application de l'article D.IV.40, al. 3 - Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide.

La demande est soumise à une ANNONCE DE PROJET en raison d'un écart relatif aux matériaux mis en œuvre ne pouvant être considérée comme un matériaux caractéristiques de l'architecture traditionnelle sans que cette transformation ne soit de nature à perturber la lecture du tissu bâti existant.

Le dossier peut être consulté durant la période de l'annonce de projet à l'adresse suivante :
Administration communale, Rue Albert Raty, 112 à 5550 VRESSE-SUR-SEMOIS

- Les jours ouvrables de 9 à 12 heures.
- Pour les consultations les jours ouvrables jusqu'à 20 heures ou le samedi entre 10 et 12 heures : un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service Urbanisme.

Tout rendez-vous est à fixer auprès du conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, Madame Patricia MARTIN, joignable par tél au 061/46 58 30 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : patricia.martin@vresse-sur-semois.be.

L'annonce de projet est affichée en date du 9 octobre 2026 pour une période de 3 semaines consécutives.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal du 15 octobre au 30 octobre 2026 :

- par courrier ordinaire daté et signé à l'adresse suivante : rue Albert Raty 112 à 5550 Vresse-sur-Semois,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : patricia.martin@vresse-sur-semois.be,
- remises à Madame Patricia MARTIN dont le bureau se trouve : rue Albert Raty 112 à 5550 Vresse-sur-Semois

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **PU2026-40**

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme - la personne chargée de donner des explications sur le projet est Madame Patricia MARTIN dont les bureaux se trouvent rue Albert Raty 112 à 5550 Vresse-sur-Semois.

Vresse-Sur-Semois, le **08 OCT. 2026**

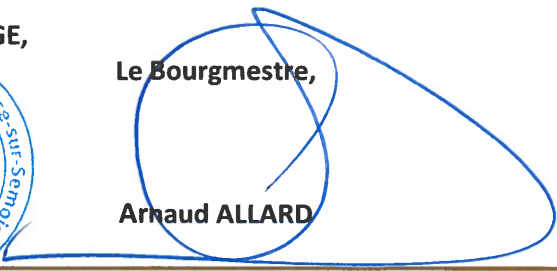
Le Directeur général,


Sylvain BOSSART

PAR LE COLLEGE,



Le Bourgmestre,


Arnaud ALLARD